

Conditions à remplir pour toucher l'ARE tant qu'auto-entrepreneuer

Par 5467, le 03/09/2024 à 17:01

Bonjour,

Alors, c'est par rapport au France Travail.

Je comprends bien qu'il y a des conditions a remplir a fin de percevoir l'ARE.

La condition en question c'est 'D'être à la recherche effective/serieux et permnante d'un emploi'

Si je suis auto-entrepreneur avec des CA en meme temps que je recoit l'ARE, faut-il être toujours à la recherche effective/serieux et permnante d'un emploi?

Par example si je travail comme auto-entrepreneur 10-15h par semaine, et ça me suffit. Estce que j'aurai besoin d'être à la recherche d'un travail salarié, postuler et faire les entretiens vu que je recherche le travail non-salarié?

Bien cordialement

Par Isadore, le 03/09/2024 à 19:43

Bonjour,

[quote]

Si je suis auto-entrepreneur avec des CA en meme temps que je recoit l'ARE, faut-il être toujours à la recherche effective/serieux et permnante d'un emploi?

[/quote]

Oui, sauf si vous en êtes dispensé dans le cadre du projet élaboré avec votre conseiller pour vous permettre de suivre une formation ou de développer votre entreprise. Evidemment si vous êtes dispensé pour développer votre entreprise vous devrez quand même justifier régulièrement des vos démarches et de votre sérieux.

La règle de base pour toucher l'ARE est d'être disponible pour chercher un emploi (c'est pour cela qu'ils sont suspendus pendant un arrêt-maladie).

Le but n'est pas de vous servir une rente pour que vous puissiez travailler seulement 10 ou 15

Par 5467 , le 04/09/2024 à 16:23
Bonjour,
Ok merci d'avoir expliqué tout ça. Bonne journée

heures par semaine. Si vous faites le choix de toucher l'ARE, il y aura forcément des devoirs

qui vous seront imposés en retour.